

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 15 juillet 2024 à 18 h 40.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers suivants : madame Johanne Lepage, monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, madame Johanne Lepage et monsieur Frank Pappas.

Étaient absents les conseillers, monsieur Daniel Beaudoin et monsieur Alexandre Morin.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation des procès-verbaux**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 17 juin 2024 à 18 h 30.
4. **Administration, finances et qualité des services**
 - a) Rapports des responsables de comité.
 - b) Rapport du président sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
5. **Sécurité civile et sécurité incendie**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Dépôt et approbation du bilan des activités réalisés pour l'année 2023, Année 5 au Plan du schéma de couverture de risques (Secteur Estérel).
6. **Réseau artériel**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Travaux de scellement de fissures – chemin de Chertsey - Dossier # TP-202407-071.
7. **Communications, culture et promotion touristique**
 - a) Rapports des responsables de comités.
8. **Correspondance**
9. **Affaires nouvelles.**
10. **Période de questions.**
11. **Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 6 membres.

AG-1291-07-2024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

AG-1292-07-2024

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 17 JUIN 2024, À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 juin 2024 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 17 juin 2024 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

4. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

4. b) RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

Le président, monsieur Gilles Boucher, fait lecture et présentation du rapport sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

En conformité avec l'article 105.2.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, il présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023. Ces rapports ont été déposés lors de la séance ordinaire du 17 juin dernier.

Le présent rapport sera publié sur le site Internet municipal www.lacmasson.com ainsi que l'intégralité du rapport financier au 31 décembre 2023 qui y est déjà diffusé depuis le 18 juin dernier.

Chères citoyennes et chers citoyens,

En conformité avec l'article 105.2.2 de la Loi sur les Cités et Villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Le présent rapport sera publié sur notre site Web www.lacmasson.com ainsi que l'intégrité du rapport financier au 31 décembre 2023.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le rapport financier au 31 décembre 2023 a été vérifié par un vérificateur externe de la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. Son rapport démontre que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2023

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 nous indiquent des revenus de fonctionnement de 2 299 271 \$. Les différentes charges (dépenses) ont totalisé 2 219 477 \$.

*En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de **79 794 \$**.*

Au 31 décembre 2023, les états financiers montrent :

- Excédent de fonctionnement non affecté de 353 678 \$
- Réserves financières et fonds réservés de 41 770 \$ (Fonds de roulement, etc.)

Dans la page suivante, vous trouverez un sommaire du rapport financier et les principales réalisations pour l'année 2023.

	BUDGET 2023	RÉALISATIONS 2023
<u>REVENUS</u>		
Taxes	22 000 \$	22 949 \$
Quotes-parts	2 220 638 \$	2 220 640 \$
Transferts	24 010 \$	4 483 \$
Services rendus	28 500 \$	38 168 \$
Amendes et pénalités	10 000 \$	10 828 \$
Autres revenus d'intérêts	1 000 \$	
Autres revenus		2 203 \$
TOTAL	2 306 148 \$	2 299 271 \$
<u>CHARGES</u>		
Administration générale	335 473 \$	315 186 \$
Sécurité publique	812 563 \$	867 986 \$
Transport	481 032 \$	390 167 \$
Santé et bien-être	5 000 \$	9 447 \$
Aménagement, urbanisme et développement	6 390 \$	1 245 \$

Loisirs et culture	254 011 \$	205 661 \$
Frais de financement	66 134 \$	82 690 \$
TOTAL DES CHARGES	1 960 603 \$	1 872 382 \$
Remboursement de la dette à long terme et affectations	345 545 \$	347 095 \$
TOTAL	2 306 148 \$	2 219 477 \$
Excédent (déficit) de l'exercice		79 794 \$

SOMMAIRE DU RAPPORT FINANCIER

Parmi les projets réalisés au cours de l'année 2023, nous retrouvons :

- Achat d'habits de combat pour le service incendie - 12 443.12 \$
- Achat de boyaux d'incendie pour le service incendie - 3 359.60 \$
- Achat de caméras de surveillance pour la caserne des pompiers - 6 238.35 \$
- Installation d'une nouvelle borne sèche - 16 825.87 \$
- Achat d'une camionnette et équipements connexes pour premiers répondants - 86 912.06 \$

MOT DE LA FIN

En terminant, j'aimerais saluer le travail des fonctionnaires municipaux qui, au quotidien, assurent une excellente gestion des fonds publics, et ce, grâce à la rigueur dont ils font preuve autant dans la recherche des meilleurs prix et de subventions permettant d'offrir davantage de services de qualité aux citoyens. J'en profite également pour remercier tous les membres du personnel pour leur travail extraordinaire et leur expertise mise au service de la population.

Gilles Boucher

Président de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

5. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE

5. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin, étant absent, aucun rapport n'est fait.

AG-1293-07-2024

5. b) DÉPÔT ET APPROBATION DU BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉS POUR L'ANNÉE 2023, ANNÉE 5 AU PLAN DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES (SECTEUR ESTÉREL).

ATTENDU la résolution # AG-1284-05-2024 prise le 21 mai dernier par laquelle ce conseil approuvait le bilan déposé au 31 décembre 2023, année 5 ;

ATTENDU que ce rapport déposé ne contenait que les données pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU le dépôt du bilan au 31 décembre 2023 des actions réalisées suivant le schéma de couverture de risques révisé en juillet 2015 et en vigueur au 1^{er} octobre 2015 pour le secteur Estérel de l'agglomération par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Mario Nareau, le tout conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte du rapport et approuve le bilan déposé pour l'année 5 du secteur Estérel.

6. RÉSEAU ARTÉRIEL

6. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

AG-1294-07-2024

6. b) TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES – CHEMIN DE CHERTSEY - DOSSIER # TP-202407-071.

ATTENDU l'importance de maintenir en bon état nos routes asphaltées et notamment en prévenant leur détérioration par des travaux de scellement de fissures ;

ATTENDU que suivant des demandes de prix auprès de fournisseurs potentiels, le seul soumissionnaire répondant aux critères de qualité du produit et disponible pour cette saison est le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc. ;

ATTENDU la recommandation de la coordonnatrice du Service des Travaux publics, madame Brigitte Roussel, afin de retenir les services de Groupe Lefebvre M.R.P. Inc. pour procéder au scellement des fissures, pour un prix unitaire de 3.00 \$ du mètre linéaire de fissure selon un montant maximal n'excédant pas 6 000.00 \$ toutes taxes comprises pour l'entretien du chemin de Chertsey sur le réseau artériel ;

ATTENDU qu'aucune somme n'avait été retenue aux prévisions budgétaires 2024 pour cet ouvrage ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et le prix unitaire soumis par Groupe Lefebvre M.R.P. inc. et lui attribue le contrat # TP-202407-071 pour des travaux de scellement de fissures d'asphalte sur le chemin de Chertsey pour une longueur approximative de 3 400 mètres avec le scellant préapprouvé par le laboratoire du MTQ pour un montant n'excédant pas 6 000.00 \$ toutes taxes comprises.

QUE ce conseil affecte un montant de 6 300 \$ au paiement de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2023 (# 59-11015-000).

QUE tout solde résiduel non dépensé soit retourné dans l'excédent accumulé non affecté.

7. COMMUNICATIONS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

AG-1295-07-2024

Étant 18 h 44, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever la séance.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Président
Séance enregistrée vidéo et son
/jsl

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière